



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de février à quinze heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du CCAS de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Mireille DE PASQUALE, Dominique LACOMMARE, Anne HAEMMERLE, Alexandre MERMET,

PROCURATION : Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.

ABSENTS EXCUSES : Joëlle CARRER, Michèle MONTULE

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Membres : 9

Présents : 6

Votants : 6

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - 31.

Monsieur le Président présente aux membres du Centre Communal d'Action Sociale le compte financier unique 2025 qui se traduit par les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Recettes : 16 000.00 €

Dépenses : 14 047.02 €

Déficit de fonctionnement : 864.79 €

Excédent cumulé : 1 952.98 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Trésorier et celles de la commune,

Le président ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Monsieur Alexandre MERMET conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte ce compte financier unique à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 25 février 2026

Le 1er Adjoint au Maire,

Alexandre MERMET,